AR Prefecture
047-214701955-20260924-DEL1262026-DE
Reçu le 29/09/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 24 septembre 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29

OBJET :
Marché de travaux Cour OASIS, Ecole Jean Rostand – Modification en cours d'exécution n°1 en moins-value– Phase 1

N° 126/2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 18 septembre deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Nicolas LACOMBE, Mesdames Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL KHAIRI, adjointes au Maire, Messieurs Hugues DAVID, Marc GELLY, Manuel VICENTE et Patrick GOLFIER, adjoints au Maire, Mesdames Josiane DARRAC, Aurore FONTANEL, Stéphanie GARBAY, Marie-Pierre LAPORTE, Françoise MEDECIN, Helena POTIER, Marie-Ange PRADO, Laurence QUATRE, Charline SANSAN, conseillères municipales et Messieurs Yannick DULOUARD, Daniel ESSERTEL, Michel FRANCOISE, Jean-Luc GUERY, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Frédéric TAROZZI, Jean-François TUFFERY.

Absents excusés et procurations :
Serge ARNAUNE a donné pouvoir à Patrick GOLFIER
Charlie BARRERE a donné pouvoir à Hugues DAVID
Mélanie SERRES-SOLANO a donné pouvoir à Marie-Ange PRADO
Myriam TESSARIOL a donné pouvoir à Manuel VICENTE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du Conseil.
Charline SANSAN ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 09 juillet 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Evelyne CASEROTTO

Par délibération N° 089-2026 prise en séance du 9 juillet 2026, la Ville de Nérac a attribué le marché de travaux de « requalification de la cour de l'école Jean Rostand en cours OASIS » (Ouverture, Adaptation, Sensibilité, Innovation, Sobriété).

Le lot 1 « V.R.D. » de la tranche ferme a notamment été dévolu à E.S.B.T.P. pour le prix de 249 500.00 € H.T.
Les travaux se sont déroulés comme prévu au cours de l'été, bien que quelques modifications mineures soient intervenues dans programme initial, que ce soit en allègement de prestation ou en transfert d'exécution à la régie municipale.

AR Prefecture
047-214701955-20260924-DEL1262026-DE
Reçu le 29/09/2026

Le montant de ces modifications non substantielles ne requerrait pas l'avis de la C.A.O. spécifique aux M.A.P.A.

En plus-value, en prix nouveaux hors marché initial,

- Un enduit monocouche a été mis en œuvre sous le préau, (380 m2 à 9.5 € HT/m2) en prévision de marquage en peinture prévu pour la pérennité des ouvrages ;
- Un apport de terre végétale (35 m3 à 45 € HT le m3) à fournir initialement en régie mais sans possibilité d'approvisionnement au moment des travaux ;
- Un réseau d'arrosage à construire avec ses regards.

En moins-value

- Un caniveau en béton préfabriqué se substitue à un caniveau galet ;
- Un passage caméra de repérage des réseaux retiré du programme de travaux ;
- Un apport de mulch finalement réalisé en régie de même que les fosses de plantation et les amendements ;
- Des installations de mobiliers supprimés, car pas assez amovibles pour les utilisateurs.

Il en résulte une moins-value totale de – 5 139.00 € H.T. portant le prix définitif du lot 1 de la tranche ferme à 244 361.00 € H.T.

Considérant l'exposé qui précède,
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** l'application de la modification en cours d'exécution n°1 en plus et en moins-value de la tranche ferme du lot 1 du marché de travaux N° 2026/COUR OASIS-ROSTAND/08/3/lots.
  - Cette modification en cours d'exécution de – 5 139.00 € H.T. sera appliquée sur le montant de la tranche ferme du lot 1 « V.R.D. »,
  - Le montant de la tranche ferme du lot 1 devient : 244 361.00 € H.T
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes et pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à régler les sommes correspondantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture le Nérac le
Et de la publication à Nérac le
Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,